



RAPPORT 2025

*Établi en vertu de la loi sur
la lutte contre le travail
forcé et le travail des
enfants dans les chaînes
d'approvisionnement*



Rapport 2025 établi en vertu de la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

31 mai 2026

Numéro d'entreprise (BN) 104784426RC0002

NAICS 541990



Introduction

Ce rapport a été préparé par BluMetric Environnement inc. (« BluMetric ») et ses filiales en réponse aux exigences de déclaration prévues par la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada (la « Loi ») pour notre exercice financier se terminant le 30 septembre 2025.

BluMetric reconnaît que les secteurs des services environnementaux et des technologies de l'eau peuvent jouer un rôle essentiel dans la prévention et l'évaluation des risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement canadienne. Nous reconnaissons les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans le secteur des technologies de l'eau, et nous nous engageons à améliorer continuellement nos processus de diligence raisonnable, d'évaluation des risques, de remédiation et de formation.

BluMetric s'engage à respecter les droits humains des personnes faisant partie de sa chaîne d'approvisionnement, conformément à la Charte internationale des droits de l'homme, aux conventions fondamentales de l'OIT, aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

BluMetric est une société de conseil en environnement et de technologies de l'eau de classe mondiale, dotée d'un personnel de premier ordre. Des mines isolées du Nord aux lieux de travail urbains, nous intervenons avec une équipe interdisciplinaire, parfaitement qualifiée pour relever les défis uniques au Canada et à l'étranger. BluMetric fournit des services et des produits professionnels de haute qualité dans les domaines des géosciences et de l'ingénierie environnementales, de l'hygiène industrielle, de la santé et de la sécurité au travail, de l'énergie, du traitement de l'eau et des eaux usées, des contrats environnementaux et des services de gestion.

BluMetric Environnement inc., une société canadienne, est issue de la fusion de plusieurs cabinets d'ingénierie environnementale. BluMetric existe depuis 1976 et est cotée à la Bourse de croissance de Toronto sous le symbole BLM. En 2024, BluMetric a acquis Gemini Water Inc., un fabricant américain de systèmes d'eau potable et de traitement des eaux usées qui fournit des équipements de filtration et de dessalement aux États-Unis, au Mexique et dans les Caraïbes. En 2025, BluMetric a acquis DS Consultants Ltd., une société de géotechnique et de sciences du bâtiment basée à Toronto.



BluMetric est une équipe interdisciplinaire d'environ trois cent quarante personnes. Notre culture est inclusive et non bureaucratique : nous respectons la diversité des opinions et privilégions le rôle plutôt que le rang. Nous sommes convaincus que nous élaborons de meilleures solutions en tant qu'équipe, au sein de laquelle chacun se voit confier des missions stimulantes et enrichissantes. Nous nous engageons en faveur de l'innovation, de l'agilité, de la réactivité, de l'amélioration continue et d'une approche centrée sur le client.

Le succès de l'entreprise a bénéficié de cette diversité et nos collaborateurs ont travaillé ensemble pour définir les valeurs fondamentales de l'entreprise :

BIEN-ÊTRE : Un environnement de travail sûr, sain et respectueux, ainsi qu'un équilibre entre les objectifs personnels et professionnels.

INTÉGRITÉ : Engagement à fournir des produits et des services de qualité, fondés sur le plus haut niveau possible d'éthique scientifique et professionnelle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE:

Améliorer constamment notre relation et notre interaction avec notre environnement naturel grâce à un engagement en faveur de décisions et de pratiques responsables.

INNOVATION : Adopter les nouvelles idées issues de la collaboration, de l'initiative et d'une culture d'amélioration continue.

BluMetric propose des services professionnels depuis divers bureaux situés en Floride, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon ; toutefois, l'approvisionnement et la revente de marchandises sont limités à ses activités de technologie de l'eau en Ontario et en Floride. Les activités de technologie de l'eau de BluMetric sont principalement axées sur la production et la maintenance de systèmes d'approvisionnement en eau. Ce groupe est géré comme une unité commerciale distincte, dont l'équipe de direction rend compte directement au PDG. La plupart de nos fournisseurs sont nord-américains, moins de 2 % de notre approvisionnement en produits provenant d'Italie, du Danemark et du Royaume-Uni. Tous nos fournisseurs proviennent de pays qui ne présentent actuellement aucun risque inhérent de travail forcé, selon [l'indice Walk Free](#).

Mesures prises pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants



En s'appuyant sur des normes et principes volontaires, BluMetric a intégré des mesures relatives aux droits de l'homme dans ses activités commerciales, notamment en matière de gestion sociale et environnementale, de santé et de sécurité, d'approvisionnement, de sécurité et de ressources humaines. Certains aspects de ces mesures sont mis en évidence ci-dessous et témoignent d'une attention sincère portée aux personnes dans tous les aspects de nos activités commerciales.

BluMetric applique une politique de tolérance zéro en matière d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, ou toute forme de traite des êtres humains. Les documents pertinents suivants régissent la conduite de nos activités :

Code d'éthique professionnelle

Le Code affirme l'engagement de la Société à respecter des normes éthiques élevées et à définir les règles de conduite fondamentales pour ceux qui représentent la Société.

Politique de dénonciation

Cette politique a été adoptée pour garantir que tous les employés, administrateurs ou sous-traitants comprennent qu'ils doivent signaler tout acte répréhensible susceptible d'avoir un impact négatif sur la société, ses clients, ses actionnaires, ses employés, ses investisseurs ou le grand public, et qu'ils peuvent le faire sans craindre de représailles ou de conséquences négatives sur leur situation professionnelle au sein de BluMetric.

Politique d'équité en matière d'emploi et de diversité

La Société estime qu'il est important de veiller à ce que les membres du conseil d'administration et de la direction apportent la diversité de points de vue, d'expérience et d'expertise nécessaire pour atteindre les objectifs de la Société et répondre aux attentes de ses parties prenantes. La Société reconnaît également que les nominations au conseil d'administration et à la direction doivent être fondées sur la performance, les compétences, le mérite et le potentiel. BluMetric reconnaît que l'équité en matière d'emploi est une valeur au cœur de son mandat en tant que leader communautaire et employeur de premier plan dans son secteur. La société s'efforcera de veiller à ce que les groupes historiquement défavorisés soient employés proportionnellement à leur représentation au sein de la communauté.

Politique de prévention de la violence et du harcèlement

Nous accordons une grande importance à la création d'un environnement

de travail positif dans lequel chaque personne est traitée avec respect et dignité. Nous nous engageons à prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger et soutenir nos employés pendant qu'ils sont au travail, et à respecter ou dépasser nos obligations légales en matière de violence et de harcèlement au travail.

Politique en matière de santé et de sécurité environnementales

Nos employés bénéficient d'un environnement de travail sûr et sain, et sont encouragés à y veiller. La direction s'engage à mettre en œuvre toutes les initiatives raisonnables et pratiques visant à protéger la santé et la sécurité de ses employés, des autres personnes et de l'environnement naturel, dont la santé et la sécurité pourraient être affectées par les activités de BluMetric. Les employés recevront une formation générale et spécifique appropriée en matière de santé et de sécurité, adaptée à leurs tâches professionnelles, et seront informés des dangers potentiels ou réels liés à l'exercice de leur travail. Chaque employé doit protéger sa propre santé et sécurité, ainsi que celles de ses collègues, en se comportant d'une manière conforme à la loi, aux pratiques de travail sûres et aux autres procédures de sécurité établies par BluMetric, en visant l'objectif « zéro incident ».

Système de gestion de la qualité - ISO 9001-2015

Nous mesurerons notre succès en contrôlant la conformité de nos systèmes et services aux exigences, en évaluant le niveau de satisfaction de nos clients à l'égard de nos efforts et en comparant nos résultats financiers à ceux attendus par nos actionnaires. Nous utiliserons ces données pour planifier des améliorations et accroître la valeur des systèmes et services fournis à nos clients. Nous estimons que la qualité relève de la responsabilité de chaque employé. La direction veillera à ce que la présente politique de qualité et notre engagement envers le processus visant à atteindre la qualité soient communiqués, compris, mis en œuvre et maintenus à tous les niveaux de l'organisation.

Politique d'approvisionnement et d'évaluation des fournisseurs

Le Code affirme l'engagement de la Société à respecter des normes éthiques élevées et à définir les règles de conduite fondamentales pour ceux qui représentent la Société. En 2024, nous avons intégré des clauses contractuelles dans nos contrats d'achat et de sous-traitance afin de garantir que nos fournisseurs acceptent et soutiennent notre engagement en faveur de la réduction du travail forcé et du travail des enfants dans notre

chaîne d'approvisionnement.

Politique de divulgation

Le président-directeur général (« PDG ») et le directeur financier et secrétaire général (« DF ») ainsi que les autres membres de la direction et/ou du conseil d'administration désignés de temps à autre par le PDG (collectivement, les « **dirigeants responsables** ») superviseront les pratiques de divulgation d'informations de BluMetric et veilleront au respect de la présente politique. Ils formuleront des recommandations concernant cette politique de divulgation au comité de nomination et de gouvernance de BluMetric et examineront régulièrement les récentes déclarations publiques de la société afin de déterminer si une mise à jour ou une correction s'impose.

Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées Politique en matière d'emploi

S'applique à la prestation de services d'emploi accessibles aux personnes handicapées. Tous les services d'emploi fournis par BluMetric doivent respecter les principes de dignité, d'autonomie, d'intégration et d'égalité des chances.

BluMetric s'engage à garantir un environnement de travail sûr et éthique dans l'ensemble de ses activités. BluMetric fait appel à des fournisseurs de pièces tiers pour la fabrication de ses systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées. La production est limitée à nos sites de fabrication situés en Ontario et en Floride, où l'activité se concentre principalement sur la maintenance et la fabrication d'équipements destinés aux marchés canadien, américain, mexicain et des Caraïbes. L'approvisionnement s'effectue presque exclusivement auprès de fournisseurs nord-américains, comme indiqué ci-dessous.

ITEM	CANADA	ÉTATS-UNIS	ITALIE	DANEMARK	ROYAUME-UNI
TRAVAIL	90 %	10 %			
ÉLECTRICITÉ/ÉLECTRONIQUE	28 %	75 %	0,2		
RACCORDS DE TUYAUTERIE	25 %	75 %			
BOÎTIERS/CONTENEURS	90 %	10 %			
FILTRES	5 %	95 %			
MÉCANIQUE (POMPES, MOTEURS)	10 %	20 %		70	
CONTRÔLEUR DE MOTEUR		50 %		50 %	
MATIÈRES PREMIÈRES (ALUMINIUM, ACIER)	25 %	73 %			2

Travail forcé Risque dans la chaîne d'approvisionnement

BluMetric a atténué les risques opérationnels liés au travail forcé et au travail des enfants dans la production de biens ou de services au Canada et aux États-Unis, car BluMetric procède à des examens réguliers à des fins internes et externes (gouvernementales) afin d'évaluer l'âge, l'équité salariale et l'élimination des préjugés systémiques dans nos accords de rémunération.

BluMetric est titulaire d'une certification EcoVadis Silver, l'un des outils d'évaluation de la durabilité les plus complets au monde, qui évalue les entreprises privées et publiques en fonction de leur impact social, éthique et environnemental. L'entreprise s'engage à respecter l'équité en matière d'emploi dans le cadre du Programme fédéral des entrepreneurs (PFE) pour l'équité en matière d'emploi. BluMetric est certifiée ISO 9001-2015, norme qui définit les processus suivis dans notre système de gestion de la qualité (« SGQ »).

Il n'existe aucun risque inhérent de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement de BluMetric, puisque 99 % de nos achats proviennent de pays à faible risque tels que le Canada, les États-Unis, le Danemark, l'Italie et le Royaume-Uni. BluMetric a élaboré et mis en œuvre des contrôles de diligence raisonnable et des mesures préventives dans notre SMQ afin d'identifier, de traiter et d'interdire le recours au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement. Cela inclut l'obligation pour nos fournisseurs et sous-traitants de mettre en place des politiques et des procédures visant à identifier et à interdire le recours au travail forcé et au travail des enfants dans leurs activités respectives. Ces mesures sont intégrées à notre processus d'intégration des fournisseurs et incluses dans nos accords contractuels. Bien que la plupart des composants achetés par BluMetric ne soient pas répertoriés par le ministère américain du Travail comme étant associés au travail des enfants ou au travail forcé, nous reconnaissons que les risques sont plus élevés dans le secteur de l'électronique, qui sera le premier de nos marchés cibles pour la mise en œuvre de contrôles préventifs, car il présente un risque plus élevé en aval de la chaîne d'approvisionnement.

BluMetric maintiendra son engagement à n'acheter qu'auprès de fournisseurs situés dans des pays identifiés comme présentant un risque négligeable de travail forcé et/ou de travail des enfants selon l'indice Walk Free. De plus, BluMetric mettrait immédiatement fin à toute relation avec un fournisseur s'il venait à constater le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants.

Notre système de gestion de la qualité (SGQ) actuel comprend un processus de liste de fournisseurs agréés (AVL) visant à identifier et à approuver des fournisseurs réputés sur les marchés où nous nous approvisionnons. Nous évaluons les fournisseurs en fonction de leur

expertise, de leur expérience et des informations publiques les concernant. Les fournisseurs doivent démontrer leurs capacités et leur réputation en fournissant des certifications relatives aux composants. La pandémie a limité notre capacité à effectuer des évaluations sur site, mais nous avons tout de même effectué des visites chez des fournisseurs locaux, avec la possibilité de les étendre si nécessaire.

Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Les activités de BluMetric se déroulent dans des juridictions à faible risque. À ce jour, notre approche visant à identifier les risques liés au travail forcé et au travail des enfants s'est concentrée sur le secteur dans lequel nous opérons, ainsi que sur la localisation de nos activités et de nos opérations, et sur nos employés, nos sous-traitants et nos fournisseurs directs.

Nos politiques et procédures incluent les facteurs d'identification des risques suivants :

- La collecte et l'examen des pièces d'identité et des justificatifs d'âge fournis par les autorités publiques.
- La localisation du sous-traitant ou du fournisseur et le niveau de respect de l'État de droit dans ces juridictions.
- Le secteur d'activité et le type de biens et de services fournis.
- Les antécédents du fournisseur en matière de violations connues des droits de l'homme et de plaintes publiques.
- La relation de BluMetric avec le fournisseur.
- Les fournisseurs doivent démontrer leurs capacités et leur réputation en fournissant des certifications relatives aux composants.

Mesures correctives et réparation des pertes de revenus

BluMetric a renforcé ses politiques et ses processus afin de définir des attentes en matière de réparation et de garantir que les plaintes ou les préoccupations relatives au travail forcé et/ou au travail des enfants soient entendues et traitées de manière adéquate.

Nos attentes en matière de mesures correctives sont les suivantes : lorsque nous avons causé ou contribué à des atteintes aux droits de l'homme, nous contribuerons à leur remédiation. Cela est conforme aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. BluMetric attend de ses fournisseurs le même niveau de mesures correctives suffisantes et appropriées et a ajouté une clause à cet effet dans ses contrats de fourniture contraignants. Notre politique de dénonciation garantit que tous les employés



peuvent signaler des problèmes liés aux droits de l'homme sans crainte de représailles, et que ces signalements feront l'objet d'une enquête, seront transmis aux instances supérieures de manière appropriée et donneront lieu à des mesures de réparation si nécessaire.

À ce jour, aucun cas ni signalement de travail forcé ou de travail des enfants n'a été recensé dans nos activités ou notre chaîne d'approvisionnement ; par conséquent, aucune mesure de réparation ni aucune indemnisation des pertes de revenus subies par les familles n'a été mise en œuvre (ni n'était nécessaire).

Formation des employés

BluMetric a intégré un module sur le travail forcé et le travail des enfants à sa formation continue et à son processus d'intégration des employés afin de compléter les supports existants qui soutiennent ses valeurs fondamentales.

La formation vise à fournir aux participants une meilleure compréhension du travail forcé et du travail des enfants, des normes internationales, des indicateurs de risque courants, de la manière d'identifier le travail forcé et le travail des enfants, et de la marche à suivre en cas de suspicion d'un problème ou d'une violation. Cette formation obligatoire a été achevée en 2024.

Évaluation de l'efficacité

BluMetric procède à des audits réguliers de son système de gestion de la qualité (SGQ) et de ses systèmes d'approvisionnement afin de conserver sa certification ISO 9001:2015. De plus, BluMetric fait l'objet d'audits par des tiers concernant son engagement envers plusieurs types d'évaluations de l'efficacité en matière de gestion des droits de l'homme, notamment un certificat EcoVadis soulignant l'engagement de BluMetric en faveur de l'environnement, du développement durable et de la bonne gouvernance afin de générer un impact à grande échelle en guidant l'amélioration des performances de notre entreprise et de notre chaîne de valeur en matière de développement durable. BluMetric s'engage à atteindre l'équité en matière d'emploi dans le cadre du Programme des entrepreneurs fédéraux (FPE) pour l'équité en matière d'emploi.

BluMetric utilise les résultats de ces audits et évaluations pour orienter ses actions futures et identifier des opportunités d'amélioration continue.

BluMetric a étendu l'audit du système de gestion de la qualité (QMS) aux politiques et procédures de l'organisation relatives au travail forcé et au travail des enfants, en veillant à ce que tous les employés reçoivent une formation de sensibilisation et en collaborant avec les fournisseurs pour s'assurer qu'ils surveillent leur efficacité dans l'élimination du travail forcé et du travail des enfants de leurs chaînes d'approvisionnement.

BluMetric publie ses performances en matière de droits de l'homme sur son site web et cette publication annuelle permet à BluMetric et à ses parties prenantes de suivre ses performances au fil du temps.

Mesures prises

Au cours de notre exercice clos le 30 septembre 2025, BluMetric a mis en place ou poursuivi les mesures suivantes afin de prévenir et de réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement :

- Nous avons collaboré avec un tiers pour identifier les risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.
- Nous avons élaboré, mis en œuvre et surveillons un plan d'action là où des lacunes ont été identifiées.
- Nous avons élaboré, mis en œuvre et surveillons des contrôles de diligence raisonnable et des mesures préventives visant à identifier, traiter et interdire le recours au travail forcé et au travail des enfants dans notre chaîne

d'approvisionnement, ce qui inclut l'obligation pour nos fournisseurs et sous-traitants de mettre en place des politiques et des procédures permettant d'identifier et d'interdire le recours au travail forcé et au travail des enfants dans leurs activités respectives.

- Nous avons imposé des clauses anti-travail forcé et anti-travail des enfants à nos fournisseurs directs.
- Nous limitons notre chaîne d'approvisionnement aux pays identifiés comme présentant un risque négligeable d'exploitation des enfants et de travail forcé.
- Nous continuons à gérer des systèmes de contrôle pour surveiller les employés afin de vérifier leur âge et leur statut légal de travail dans le cadre de la production de marchandises.
- Nous continuons à veiller, par le biais de nos politiques existantes, à ce que les plaintes ou préoccupations relatives au travail forcé et au travail des enfants soient entendues et traitées de manière adéquate.
- Nous diffusons des supports de formation et de sensibilisation sur le travail forcé et le travail des enfants à l'ensemble de l'organisation.
- Nous avons renforcé notre collaboration avec nos principaux fournisseurs afin de promouvoir la sensibilisation, la transparence et l'alignement sur nos attentes en matière d'approvisionnement éthique.

Approbation et consultation

La préparation de ce rapport a fait l'objet d'une consultation et d'un examen par l'équipe de direction et le conseil d'administration, qui se sont engagés à prévenir et à éliminer les violations des droits de l'homme chez BluMetric.

Conformément aux exigences de la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, et en particulier à son article 11, j'atteste avoir examiné les informations contenues dans le rapport de BluMetric Environmental Inc. et de ses filiales. À ma connaissance, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence indiquée ci-dessus.

Dan Hilton
Nom complet


Signature



Chef de la direction financière (CDF)

28 mai 2026

Titre PDG/Directeur financier

Date

Je suis habilité à engager BluMetric Environmental Inc. et le présent rapport couvre l'exercice 2024 et s'applique à BluMetric Environmental Inc. ainsi qu'à toutes les entités considérées comme des entités déclarantes au sens de la Loi et à toute filiale contrôlante de BluMetric Environmental Inc., le cas échéant.